



St Sébastien d'Agavefeuille

L'Écho Municipal

Édito

HIVER 2021

Chers concitoyens,

c'est avec appréhension que nous quittons l'année 2020 qui a eu son lot de difficultés. Inutile d'en refaire la liste, chacun(e) l'a vécu au quotidien, dans son travail, dans ses activités de loisirs ou dans ses relations amicales ou familiales ...

Nous avons essayé d'assurer au mieux le fonctionnement de la commune durant cette phase, et je vous invite à nous faire remonter tout problème rencontré ou toute suggestion d'amélioration, nous restons à votre écoute en permanence.

Vous le verrez dans ce bulletin, nous restons résolument tournés vers l'avenir et les projets qui continueront à faire vivre notre commune rurale. En 2021, c'est la réouverture de notre Point multi-services qui va être un enjeu primordial. Grâce au travail remarquable effectué par la Commission extra-municipale, c'est un projet associatif solide et réfléchi qui a été validé à l'unanimité par le conseil municipal. Mais, comme toujours, c'est maintenant à nous tous de nous impliquer pour que ce projet se concrétise et apporte à tous des moments d'échange de savoirs, de joie, d'amusement, de partage ...

Revoir beaucoup d'entre vous au Marché de Noël a été un moment de plaisir partagé et il nous tarde de nous retrouver, que ce soit pour une pièce de théâtre humoristique (le 6 février), un repas partagé, un concours de pétanque, une exposition ... Pour Aristote, la solitude qu'impliquerait la vie hors de tout groupe social (famille, village, État) ne serait supportable que pour un être surhumain ou pas totalement humain ... l'homme est un animal social, la crise du covid l'a rappelé avec force à celles et ceux qui se sont trouvés isolés.

C'est pourquoi je vous souhaite, au nom de toute l'équipe municipale, une santé de fer pour 2021, mais aussi des moments de partage, de joie et de fraternelles rencontres ...

Guy Manificier

Inventons de nouveaux chemins pour 2021 !



Ensemble, tout redevient possible ...

En 2020, les Agrifoliens ont entendu proliférer des mots nouveaux ou inattendus : confinement-déconfinement-reconfinement, hydroalcoolique, quatorzaine, distanciation et distanciel, masque, couvre-feu ... C'étaient les mots de nos maux, de notre désarroi, de nos solitudes.

Durant tout ce temps, jamais nos mas et nos hameaux n'ont semblé si éloignés les uns des autres. Même durant l'intervalle de liberté estivale, mais sans nos fêtes traditionnelles, Saint-Sébastien a manqué d'un cœur où se retrouver : c'est qu'en plus, depuis décembre 2019 le Relais de La Fabrègue, notre point multi-services (PMS), était fermé. Vide, absent, inaccessible ...

Et pourtant ... Depuis le 1er février, la petite équipe de la commission extra-municipale, composée d'élus et de citoyens volontaires, a discrètement préparé le prochain printemps. Ses dix membres avaient été nommés par le conseil municipal pour réfléchir au devenir de notre PMS après deux échecs successifs. Alors, après avoir analysé les causes de ces échecs, durant toute l'année, masqués ou nez au vent selon la période, ils ont visité dans les alentours les épiceries, les petits restaurants ou salons de thé, d'autres PMS, rencontré des maires, gérants, bénévoles, associations, interrogé les personnes dont l'expérience pouvait susciter de bonnes idées. Ils se sont souvent réunis pour partager les résultats de leurs explorations et en faire la synthèse en dizaines de pages de comptes-rendus.

Ils ont fermement conclu que le PMS pouvait vivre. Mais pas comme n'importe quelle épicerie ou restaurant conçu pour réaliser un chiffre d'affaires capable d'assurer un ou plusieurs salaires. Notre PMS, c'est autre chose !

La commission, unanime, lui a choisi un nom qui évoque ce que l'on veut en faire : **le Saint Seb'**. L'endroit devra être géré par une association d'habitants, sans but lucratif et en partenariat étroit avec la Mairie.

Il s'agit d'y faire battre un cœur de village qui sera une épicerie et boulangerie de dépannage où s'aligneront un maximum de bons produits locaux, un restaurant simple ouvert sur le partage autour d'une table, un bar (avec bon café pas cher !) un petit tabac où acheter ses timbres, etc. Mais ce sera bien plus que cela ! Les Agrifoliens pourront s'y réunir autour d'un loto, d'un karaoké, d'une partie de pétanque ou de cartes, d'une soirée crêpes ou ... de ce que chacun ou chaque association locale voudra inventer. On viendra

participer à des conversations en anglais, en allemand ... Les enfants viendront écouter les belles histoires qu'on leur lira ... Concerts, pique-niques, fêtes, les deux niveaux de cet espace, sa terrasse et sa grande pelouse sont ouverts aux expériences pourvu qu'elles portent les désirs des habitants et des associations.

Activités et animations, jours et horaires d'ouverture, petits travaux d'aménagement, investissements et dépenses inévitables, revenus envisageables pour équilibrer les finances : la commission a donc élaboré plannings et budget. Il restait au conseil municipal à décider : le 7 décembre dernier, il a voté son accord. Le PMS va donc rouvrir sous cette forme nouvelle !

les mots familiers qui donnaient bon goût au monde d'avant : liberté retrouvée, accueil, rencontres, conversations, partages, casse-croûtes entre copains ou avec des amis que l'on ne connaît pas encore ...

Une réunion publique d'information (sous réserve - on croise les doigts !) vous permettra bientôt d'approfondir la bonne nouvelle. Mais dès maintenant, faites savoir votre intérêt aux coordonnées qui figurent dans l'encadré. Pour naître, **le Saint Seb'** impatient n'attend plus que vous !

L'ouverture du Saint Seb' est prévue le

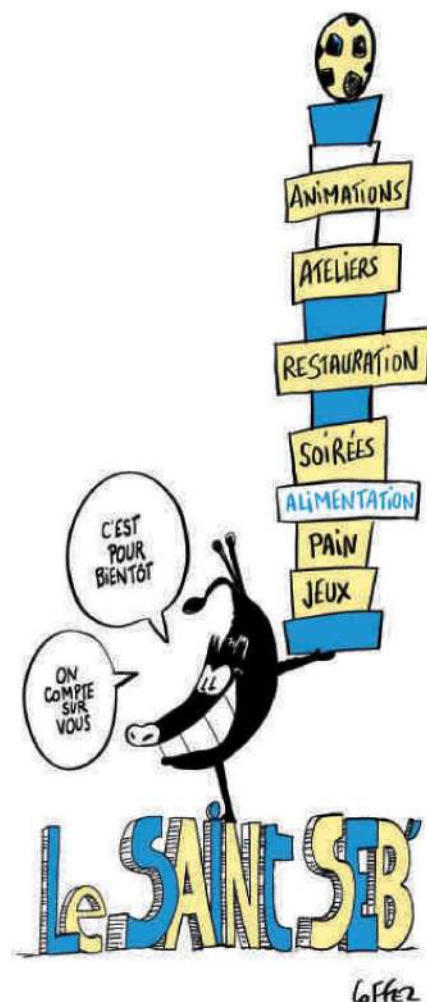
samedi 1er mai 2021
(si le covid veut bien nous oublier)

Pour adhérer à l'association du Saint Seb'
Pour proposer toute forme de participation
associationlesaintseb@gmail.com
Tél : 06 45 99 68 37 Aline Rideau
04 66 25 79 68 Isabelle Plantier

Réunion publique d'information prévue courant février

La plupart des membres de la commission, déjà rejoints par quelques Agrifoliens, restent groupés pour fonder l'association animatrice et gestionnaire. Mais pour réussir une belle aventure qui ne peut exister que par et pour les habitants, on n'est jamais trop de copains déterminés, engagés ... et bénévoles ! En effet, pas question, au moins les premiers mois, d'embaucher un salarié. Il est donc nécessaire que les volontaires soient nombreux pour participer, selon leur compétence et le niveau d'engagement qui leur convient.

Aider à la renaissance de notre PMS, en lui donnant un peu de son temps, ce sera vivre son village autrement, retrouver dans le monde d'après



Les élèves de CM2 de l'école primaire Maurice Privat présentent ...

Leur école !

La salle informatique :

« On a une salle informatique avec 5 PC (personal computer). Cela nous permet de taper des textes et des jeux. On s'en sert pendant le temps de français. »
Charlotte

L'espace récréation :

« Notre école possède une grande cour de récréation. Il y a une table de ping-pong, un filet de badminton, un terrain de foot ou de basket et quelques espaces verts. Nous avons aussi un préau pour les jours de pluie. »
Cléo

Leurs activités !

Les conseils et les « débats philo » :

« Un débat philosophique est un sujet abordé lors d'une réunion tous les quinze jours. Pour l'instant, nous ne l'avons fait qu'une seule fois sur le thème de « l'influence des écrans. » Nous faisons aussi un conseil : il y a une présidente, une secrétaire et un trésorier que nous avons élus. La présidente s'occupe du conseil, la secrétaire rédige le conseil et le trésorier s'occupe de l'argent. »
Selma

Bibliothèque :

« On va à la bibliothèque toutes les deux semaines. On a le droit de prendre 3 livres, une BD, un roman et un documentaire. Il y a deux groupes : un groupe de 8 et un de 7 (trois quarts d'heure pour chaque groupe). En attendant, l'autre groupe fait de la création musicale. »
Simon

Leurs actualités !

Les tailleurs de pierres :

En novembre, les enfants se sont rendus sur le chantier de la calade à la Fabrègue, réalisé par des membres de l'association FAIRE. Ce chantier est un maillon important dans la réalisation du projet du Sentier patrimonial. Charlotte et Simon nous racontent la rencontre avec l'équipe de FAIRE et nous expliquent les techniques employées :

« Les ouvriers font ce travail depuis 1 an. Ils aiment bien ce métier. Bernard aime beaucoup les pierres. Il accompagne des gens qui en ont besoin. Il fait ça depuis plus de 10 ans. Il aime réaliser et faire des échanges avec les apprentis. C'est une sorte d'éducateur. Ils taillent les pierres pour qu'elles aillent mieux ensemble, il faut que les pierres soient plates. Ils font une calade et ils mettent de la clavicette pour boucher les trous. Ils commencent par une moitié car sinon la moto-brouette ne peut pas passer. Ils font un cadre avec des pierres : ça s'appelle des directrices. Il y a un ancien écoulement (béal) sous le chantier. Un dallage : les pierres sont mises à plat. Une calade : les pierres sont plantées debout mais c'est aussi une rue faite en pierres dans la nature. Il faut 40 mètres cube de pierres pour la calade. Il faut 1, 8 tonnes de pierres par mètre cube. Ils font ça, à Saint Sébastien d'Aigrefeuille. Ils ont dit qu'il faut compter 4 à 5 mois de chantier. Ils sont une dizaine sur le chantier. »

Charlotte

« Bruno a deux métiers : tailleur de pierres et accompagnateur. Ça fait 10 ans qu'il fait ce métier. Les tailleurs de pierre ont de grosses chaussures au cas où une pierre tomberait sur leurs pieds ! Une calade est un chemin de pierres plantées non cimenté. Avant de tailler la pierre, la pierre s'appelle la « patate ». Les « directrices » sont des pierres qui dirigent le chemin. On enfonce la pierre à 20 cm de profondeur. La « clavicette » est composée de pierres broyées. (On la met entre les pierres). Un « béal » c'est un fossé pour que l'eau passe dedans. Le chantier dure à peu près 4 à 5 mois. Ils ont commencé le premier septembre 2020. Le chemin tiendra 2 000 ans ou même plus ! La technique est très ancienne. »

Simon

Des musiciens à l'école !

Vendredi 11 décembre, Jean-Luc TERRISSE et Benoît TREHARD se sont rendus à l'école pour présenter aux enfants le nouveau spectacle de Cirque en Kit, « Duo de cuivre ». Les enfants nous relatent cette rencontre avec les instruments, la musique et les musiciens :

« Vendredi 11 décembre, nous avons eu la surprise d'avoir la visite de deux musiciens. Ils ont joué dans notre classe avec deux trombones et un tuba. Et ils ont joué plusieurs morceaux de musique. Jean-luc jouait des deux trombones chacun son tour et Benoît jouait avec le tuba. Ils ont mis une bonne ambiance et tout le monde s'est bien amusé ! »
Mélis



Le calendrier de l'Avent :

« A l'école, on a décidé de faire un calendrier de l'Avent. La maîtresse nous a donné des chaussettes « orphelines ». C'est-à-dire que ce n'est plus une paire ! Donc, en arts plastiques, on les a décorées. Depuis, chaque jour, un élève ouvre la chaussette du jour. Dedans, il y a des bonbons et des jouets que les élèves ont amenés. »
Charlotte

« Vendredi 11 décembre, il y a 2 personnes qui sont venues jouer de la trompette. Ils ont joué, l'un avec un tuba et l'autre a joué avec un trombone. Ça a duré environ une heure. Nous avons tapé des mains. »
Mathys

« Vendredi 11 décembre, on a eu deux musiciens qui sont venus dans notre classe. Un tromboniste et un tubiste. Ils ont joué des menuets et plein d'autres morceaux. Le tromboniste avait deux trombones : un trombone grave et un aigu. Celui qui était grave était moins cuivré que l'autre. Le monsieur nous a expliqué que plus c'était mat, plus le son était doux. Des fois, ils improvisaient. C'est beaucoup mieux qu'à la télé ! »
Simon



L'école et le village

Notre village est un endroit où la majorité des résidents permanents ont fait le choix délibéré de vivre. Ce choix résulte d'un arbitrage raisonné entre des inconvénients indéniables (localisation excentrée, peu d'opportunités d'emploi, peu ou pas de commerces ou de services, ...) et des avantages notables (cadre de vie, qualité de vie, dynamisme du tissu associatif, ...).

Les municipalités qui se succèdent œuvrent toutes dans le même sens depuis des années, mais sur le même chemin de crête : rendre le village attractif pour permettre l'installation de nouvelles familles, qui insuffleront de nouvelles forces vives au village et garantiront les ressources futures de la collectivité tout en préservant un cadre de vie auquel les administrés sont attachés avant toute chose, et ce dans un contexte où les terrains constructibles se raréfient.

Dès lors, il est aisé de comprendre que les enjeux autour de l'École sont pour chaque municipalité des enjeux cruciaux. Plus encore que l'absence de services ou de commerce, l'absence d'une école peut être rédhibitoire lorsqu'une famille souhaite s'installer quelque part. Face à la baisse continue des effectifs scolaires, notre village a pu s'organiser avec ses voisins pour former un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) qui permet aux trois membres de ce regroupement de proposer une offre de scolarité de la maternelle au CM2 depuis plusieurs années.

Pourtant, au fur et à mesure que les enfants grandissent et partent dans le secondaire, il devient de plus en plus difficile d'assurer le renouvellement du nombre d'élèves par la maternelle et les effectifs moyens des différentes classes du RPI commencent à tangenter dangereusement avec les seuils de fermeture en vigueur à l'Éducation Nationale.

Ni notre municipalité, ni celles de nos partenaires dans le RPI, ne veulent se résigner à la fermeture

d'une école dans l'un de nos villages et, quand bien même les moyens d'actions sont limités, toutes vont s'efforcer, de manière commune et concertée, dans le respect strict des dispositions législatives encadrant l'École, de maintenir nos écoles en vie sans en considérer de terme.

Si la mairie n'a aucune maîtrise sur les inscriptions dans nos écoles, elle a en revanche la possibilité d'intervenir dans le cas de deux phénomènes nationaux de désinscription qui ont pris ces dernières années des proportions qui menacent maintenant la pérennité de notre RPI : les demandes de dérogation à la carte scolaire et l'instruction à domicile concernent localement un nombre d'enfants qui n'est plus du tout marginal par rapport à l'ensemble des élèves.



Concernant l'instruction à domicile, le 2 octobre 2020, le Président de la République a annoncé que, dès la rentrée scolaire 2021, la possibilité de recevoir une instruction à domicile serait strictement limitée. Si nous sommes pour quelque temps dans l'attente de l'adoption d'un texte, les

municipalités du RPI ont d'ores et déjà décidé qu'elles appliqueraient les prérogatives qui devraient leur rester imparties dans le cadre de la loi à savoir une faculté de contrôle : le maire, ou son adjoint délégué, doit mener une enquête sur l'enfant instruit dans sa famille, dès la 1^{re} année. Cette enquête est renouvelable tous les 2 ans, jusqu'aux 16 ans de l'enfant. L'objectif de l'enquête est de contrôler les raisons pour lesquelles ce mode d'instruction est choisi par la famille et s'il est compatible avec l'état de santé et les conditions de vie de la famille. Elle ne concerne pas la qualité de l'instruction, qui relève du contrôle pédagogique. Les mairies, néanmoins, veilleront, en liaison avec l'Inspection de l'Éducation Nationale, à ce que les contrôles individuels prévus par la loi pour garantir le niveau de l'élève soient effectivement réalisés.

Concernant les demandes de dérogation à la carte scolaire, devant les dérives manifestes des dernières années, les municipalités du RPI souhaitent rappeler qu'elles ont un double caractère, obligatoire et exceptionnel. Le caractère obligatoire fait qu'aucune autre municipalité ne doit inscrire un enfant dans ses écoles sans l'accord express du maire de la commune de résidence. Cela sera évoqué avec toutes les communes de l'ouest de l'Agglomération. Le caractère exceptionnel sera décidé par rapport aux critères que les trois municipalités vont retenir ensemble et mettre en place de manière identique dans chacune des trois communes du RPI dès le début 2021. L'objectif est bien de redonner à ces accords de dérogation le caractère exceptionnel qu'ils n'auraient jamais dû perdre.

Notre village a toujours été fier de disposer d'une école, reconnaissant de la vitalité qu'elle lui apporte et la municipalité s'emploiera sans désarmer pour que la vie scolaire continue à irriguer celle du village.

TRAVAUX

Extinction de l'éclairage public

Le Parc national des Cévennes a été labellisé Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) en août 2018. Il est aujourd'hui la plus grande RICE d'Europe.

La préservation de la qualité du ciel étoilé est un enjeu majeur. Elle doit permettre la poursuite de l'observation des étoiles, constellations et de La Voie lactée à des fins scientifiques, éducatives, culturelles et touristiques. La protection et le maintien de la biodiversité est la seconde et non moins importante facette de ce défi. La faune nocturne ainsi que la flore nécessitent impérativement des périodes d'obscurité, celles-ci influant considérablement sur leur développement.

Notre commune, adhérente du Parc national des Cévennes,

s'est engagée depuis 2 ans dans une démarche de réflexion sur la gestion de l'éclairage public qui a abouti à la décision de mettre en place des horloges astronomiques sur l'ensemble de la commune. Les premiers hameaux concernés sont ceux de la Vigne et de la Cabanette. Vous avez ainsi pu découvrir depuis peu de nouveaux panneaux mentionnant l'extinction de l'éclairage public de 21h à 5h. Début 2021, l'ensemble des hameaux seront concernés car nous venons de recevoir la validation de la subvention du SMEG (Syndicat Mixte d'Électricité du Gard) qui prendra en charge 4042€ HT sur un montant total de 13482€ HT (horloges astronomiques+remplacement de lanternes énergivores et obsolètes).



Les végétaux et le domaine public ...

Lorsque vos plantes empiètent sur le domaine public, cela peut gêner le passage ou poser des problèmes de sécurité pour les personnes qui empruntent la voie publique.

Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'égouttage des plantations riveraines d'une voie publique. En effet, il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière). Au-dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres, qui avancent sur son emprise, doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée

si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique. La mairie peut, d'office, faire procéder aux travaux aux frais du riverain, après une mise en demeure par lettre recommandée avec AR restée sans effet. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'égouttage sont à la charge du locataire (Décret du 26 août 1987).

Les travaux d'égouttage peuvent être reportés à une date ultérieure pour être effectués durant une période propice pour les végétaux (Cour de cassation de Paris, 27 septembre 1989). Nous avons envoyé des courriers à plusieurs d'entre vous qui ont remis en état le bord de la voirie, comme en témoigne la photo du Reigoux et nous les remercions de leur coopération. Sachez aussi qu'en cas de difficulté (personne âgée, isolée, en difficulté, ...) les agents communaux peuvent, sur décision des élus, aider à cet entretien.



Réhabilitation de l'école

Au cours des dernières années, un diagnostic relatif à la pollution de l'école a été posé sous l'égide de l'ADEME. Un rapport rendu public par ces derniers a établi les prescriptions à respecter afin de permettre la poursuite de l'activité de l'école.

Ainsi, plusieurs protocoles de nettoyage des installations et de règles de comportement des enfants ont été mis en place et fonctionnent depuis environ trois ans maintenant.

Cependant, pour traiter le fond du problème, des travaux significatifs doivent être engagés afin

d'éradiquer le risque de contamination des enfants par les métaux lourds présents dans le sol.

Ces travaux ont jusqu'à présent été différés pour des raisons budgétaires.

Mi-décembre, des fonds de concours d'un montant de 19 580,25 € ont été alloués par Alès Agglomération à la municipalité, représentant ainsi 50% de la somme totale prévue. Respectant le cahier des charges de l'ADEME, les travaux concerneront l'ensemble des lieux de récréation ouverts aux enfants dans l'enceinte de l'école et consisteront à empêcher tout contact des enfants

avec les sols pollués.

Cela implique un réaménagement de l'espace de récréation selon un projet dont les lignes directrices ont été définies en concertation avec l'enseignante. Ce projet inclut également un volet pédagogique d'éveil à la permaculture, bien évidemment hors sol. Les travaux ne pouvant s'effectuer que lors des vacances scolaires, ils seront réalisés par tranches successives : la première est prévue lors des vacances d'hiver 2021 et la dernière lors des vacances de Pâques.

Travaux de voirie



Courant septembre, les travaux de voirie annoncés dans le dernier bulletin municipal et financés par le Département (Pacte Territorial) et la Préfecture du Gard (DETR de l'Etat) ont débuté.

Les voies communales concernées dans un premier temps ont été le chemin de la Cabanette, l'impasse du Brès, la route du mas Igard, le chemin du Château et le chemin de la Sauzède.

Les travaux se sont ensuite poursuivis au chemin du Castellas (depuis le local des chasseurs jusqu'au parking de la Vigne) et au chemin des pins (vers Cabriès).

Chaque tranche de travaux a vu se succéder trois passages d'engins pour le nettoyage, le profilage et le bitumage. Après le bitumage, il a été épandu une bonne couche de gravillons qui ont vocation à pénétrer le bitume pour le renforcer. Cela a pu provoquer ponctuellement et à quelques endroits des amas de gravillons.

Au mois de novembre, c'était au tour du chemin des Termes de bénéficier d'une réfection. Suite à des affaissements de l'accotement, la voirie a dû être renforcée. Pour ce faire, la montagne a été creusée et la route déportée d'environ 2 mètres côté amont et ce, sur une longueur de vingt mètres environ.

Enfin, le marquage au sol a été refait à plusieurs endroits de la commune par les agents municipaux afin d'améliorer la visibilité et par là même la sécurité des déplacements pour les piétons comme pour les cyclistes ou les automobilistes ; sont concernés l'entrée du hameau du Reigoux et le passage piéton devant l'école. A plusieurs intersections, les lignes transversales continues signalant un panneau STOP ont également été rafraîchies au niveau de la Frigoule, de la Sauzède et de la route du Château.

VIE LOCALE

Le CCAS

Cette année, l'activité du CCAS a bien sûr été fortement impactée par l'actualité sanitaire. L'habituel après-midi goûter/spectacle de fin d'année organisé pour les enfants et les aînés de la commune a dû être annulé, tout comme le repas festif que l'équipe du CCAS avait imaginé préparer à la veille de Noël pour nos aînés. De ce fait, les efforts se sont concentrés sur la confection des cadeaux pour nos agrifoliens de moins de 12 ans et de plus de 75 ans. Dans la mesure où le budget des festivités n'a pas été utilisé, celui-ci a été reporté sur les cadeaux qui, cette année, ont donc bénéficié de moyens beaucoup plus importants que les années précédentes.

A l'occasion du Marché de Noël, les couturières du Dé à coudre ont exposé leurs créations de l'année qui ont rencontré un vif succès. Une partie du bénéfice de leur vente a été reversé au CCAS qui les en remercie chaleureusement.

Courant décembre, des calendriers ont été créés

spécifiquement pour la commune (40 x 60 cm, photos de St Sébastien). Ils sont disponibles à la Mairie et à la Bibliothèque moyennant un petit don. Le CCAS remercie les agrifoliens qui ont été nombreux, cette année encore, à contribuer par leur générosité à la poursuite de son activité.

Le rendez-vous annuel du mois de février pour partager la galette des rois avec nos voisins de Générargues est annulé. Cette rencontre plébiscitée par bon nombre d'agrifoliens et de générargais n'aura malheureusement pas lieu cette année en raison de la crise sanitaire.

Rappel : si vous souhaitez bénéficier d'aides ponctuelles (aide alimentaire, bois de chauffage suite à l'élagage de bois communaux, masques jetables gracieusement fournis par la gendarmerie, etc.), inscrivez-vous auprès du CCAS en complétant le formulaire disponible sur le site internet ou à la Mairie.



Cérémonie du 11 novembre

Après un 8 mai commémoré cette année en petit comité en raison du confinement, la cérémonie du 11 novembre n'a pas pu, non plus, être ouverte au public.

Conformément aux directives en vigueur, eu égard à la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire, seuls six conseillers municipaux, dont le Maire, ont pu prendre part au dépôt de gerbe.

Malgré l'absence des agrifoliens, le protocole a été rigoureusement suivi, avec tout d'abord la lecture du communiqué de l'UFAC, l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre puis le message de Geneviève DARRIEUSSECQ, la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.

Après le dépôt de gerbe, la sonnerie aux morts a retenti puis une minute de silence a été observée, suivie par le refrain de la Marseillaise.

Même si la magnifique gerbe de fleurs réalisée avec soin par notre fleuriste agrifolienne, Evelyne Rollin, a redonné pour un temps des couleurs à notre monument aux morts, il apparaît que celui-ci supporte de moins en moins bien les outrages du temps ; les caractères gravés ont tendance à s'effacer et à devenir de moins en moins lisibles. Aussi est-il envisagé dans un proche avenir de rénover le monument afin qu'il retrouve une seconde jeunesse.



Chantier pédagogique pierres sèches RESTe !

Clapas, couronnements en hérisson, calades, murs de soutènement de faïsses : les techniques de construction en pierres sèches sont ancestrales et offrent des possibilités étonnantes dont nous voyons des vestiges ici et là sur notre commune.

Dans la continuité des travaux entrepris pour la réhabilitation d'ouvrages en pierres sèches le long du futur sentier patrimonial, la municipalité a répondu à un appel à projet du Parc National des Cévennes dans le cadre de son 50ème anniversaire. Le Parc a ainsi financé ce stage qui s'est tenu le week-end des 17 et 18 octobre 2020. Une quinzaine de personnes a participé à la reconstruction de murs situés à La Fabrègue, sous l'égide de 2 formateurs chevronnés d'Ardèche de l'association RESTe ! : Marc, murailler et Antoine, architecte. Tous deux sont des passionnés, habitués à partager leur savoir et savoir-faire afin que se transmette une tradition à laquelle nos paysages cévenols doivent beaucoup. Le choix des pierres et bien sûr leur assemblage et leur alignement bien étudiés en fonction du terrain à soutenir, doivent garantir une stabilité que nous savons pouvoir traverser les âges. Un jeu de casse-tête à taille humaine en quelque sorte ! Et tous s'y sont adonnés avec ardeur et dans la plus agréable bonne humeur. Un casse-croûte partagé en milieu de journée puis chacun est reparti à la tâche sans rechigner ... Le stage a donc tenu ses promesses et tous les participants sont fiers de contempler l'ouvrage réalisé et satisfaits des connaissances acquises comme des beaux moments passés tous ensemble au grand air, pour la bonne cause. Vous êtes nombreux à avoir regretté de ne pas avoir pu vous inscrire, nous pensons donc réitérer l'expérience ...



Site Internet de la commune

Au début de l'année 2020, le site internet de la Mairie a fait peau neuve. Nous nous efforçons de le maintenir à jour, de coller à l'actualité de la commune et au-delà, afin qu'il puisse être une aide effective dans vos recherches. Vous pouvez y trouver toute l'actualité de la commune et de ses partenaires (Parc National des Cévennes, Alès Agglomération ...) dès la page d'accueil ainsi que le programme culturel de l'année et le dernier bulletin municipal. Toutes les coordonnées des associations, des commerces et des hébergements de la commune sont répertoriées et facilement consultables. Des services en ligne vous sont proposés comme la convention pour l'emprunt du broyeur municipal, le formulaire de demande d'aide du CCAS ou la liste des livres de la bibliothèque que vous pouvez éditer. En cas d'intempéries, vous pouvez suivre

l'évolution de la situation sur la commune en page d'accueil. Depuis le début de la pandémie, nous re-transmettons les informations de la préfecture du Gard concernant les épisodes de confinement et de couvre-feu et avons mis à disposition toutes les attestations de déplacement qui se sont succédé au fil des mois et des aléas de la pandémie. Enfin, chaque projet mené par la municipalité bénéficiera à terme d'une page dédiée permettant de suivre son développement au fil du temps. Ainsi, le site internet de la commune est en constante évolution et bien évidemment perfectible. De ce fait, toute remontée de votre part, portant sur des dysfonctionnements, oublis ou erreurs de coordonnées, est la bienvenue. Vos idées pour améliorer le site le sont également.

Conseil Municipal des Jeunes

Samedi 10 octobre a eu lieu la première rencontre entre les jeunes ayant candidaté pour participer au CMJ et les élus, Alice Sévenier et Francis Rideau, qui encadrent le projet. Cette rencontre s'est déroulée au Foyer communal dans le respect des gestes de distanciation sociale. Après la présentation de chaque membre du CMJ et du projet, les jeunes se sont répartis en deux groupes de travail avec un référent par groupe. Ils ont proposé quelques pistes de travail initiales et un calendrier de rencontres a été établi selon les disponibilités de chacun. Malheureusement, en raison de l'actualité sanitaire, le CMJ a dû être mis temporairement en sommeil. Dès que possible, les activités du CMJ reprendront et le conseil sera enfin installé !



Du bon sens !!!

Vous les avez sans doute vus fleurir, comme nous, aux bords de nos routes et chemins : les masques en papier sont jetés par certaines personnes n'importe où ...

Contenant du polypropylène, ils peuvent mettre 500 ans à se dégrader et polluent l'environnement en le chargeant de molécules de plastique.

Mais ce qui nous a littéralement abasourdis, c'est d'en retrouver régulièrement et en quantité importante dans nos stations de relevage qui renvoient les eaux usées dans notre station de phytoépuration ... Outre la pollution environnementale, cela constitue un manque de respect inacceptable envers nos agents communaux qui doivent régulièrement nettoyer les grilles des stations de

relevage, prenant aussi le risque d'une contamination (la covid peut rester plusieurs heures sur un masque).

De plus, rappelons que le remplacement de pompes abîmées dans une station de relevage (comme en 2019) représente un coût de plus de 20 000 euros qui ne pourront être utilisés pour quelque chose de plus justifié ! Des serpillières et un drap (oui, un drap, il n'y a pas d'erreur de frappe !!!) ont même été retrouvés dans une des stations de relevage ... Comment peut-on jeter cela dans des toilettes ?! Alors, pour celles et ceux qui en auraient encore besoin, nous rappelons qu'il ne faut RIEN jeter dans les toilettes (à part le papier), et que les masques jetables doivent être ... jetés dans une poubelle. Merci.

La Saison culturelle reprend

Après la joie d'avoir retrouvé la route des spectacles en septembre et octobre, le public a dû rebrousser chemin pour cette fin d'année marquée par un désarroi criant du monde de la culture. Crise sanitaire oblige, les artistes ont rangé leurs costumes et leurs instruments, les organisateurs ont fermé les portes de leurs salles de spectacle fin octobre. A Saint-Sébastien d'Aigrèfeuille, après l'annulation de "Conseil de classe", nous avions nourri un grand espoir de pouvoir accueillir le 19 décembre les Solistes Impromptu. Espoir perdu, grande déception, les réservations étaient pourtant au rendez-vous. Nous avons modifié notre calendrier de 2021 afin de pouvoir reporter "Conseil de classe", de et avec Geoffrey Rouge-Carrassat.

Bien sûr, si les conditions sanitaires nous contraignaient à annuler, les spectacles concernés seraient reprogrammés en priorité pour la saison 2021/2022, comme Les Solistes Impromptu, que nous n'avons pu reporter cette saison.

Et oui, la culture est essentielle à l'esprit et aux sens !



Samedi 6 février à 19h : Théâtre "Conseil de classe" de Geoffrey Rouge Carrassat au Foyer communal

La Bibliothèque

Le 17 octobre, la bibliothèque a accueilli Dominique Bernard pour une séance de dédicace de son dernier livre *Fusion*, dont il a d'ailleurs aimablement offert un exemplaire. Cette séance aurait dû être suivie de nombreux autres événements mais le deuxième confinement a une nouvelle fois coupé court à ces projets.

La bibliothèque a donc fermé ses portes le 29 octobre, mais son activité s'est cependant poursuivie en mode "Drive". Les lecteurs ont ainsi pu contacter Isabelle Plantier qui, après les avoir guidés dans leur choix, s'est chargée de la livraison à domicile des livres sélectionnés. Ce fonctionnement a pris fin le 28 novembre avec la réouverture de la bibliothèque.

Le confinement aura finalement accéléré la mise en ligne sur le site internet de la Mairie de la liste des ouvrages disponibles. Cette liste des livres achetés en 2020 sera progressivement complétée par les livres acquis les années précédentes. Un formulaire de suggestion a également été mis en ligne pour nous permettre d'orienter nos futurs achats selon vos desideratas. En fin d'année, un partenariat a été noué avec Yseult Gouédard, l'institutrice et directrice de l'école. Une fois tous les 15 jours, le vendredi après-midi, les élèves répartis en 2 groupes, sont accueillis successivement à la bibliothèque ; ils prennent alors le temps de lire et de sélectionner 3 ouvrages chacun.

Enfin, l'équipe continue à s'étoffer puisque qu'un nouveau membre vient de la rejoindre, Christine Capliez.

VIE ASSOCIATIVE

Centrale photovoltaïque, une étape décisive

Courant 2019, la société d'études Geoderis a alerté sur l'existence possible de galeries de mines sur une partie du site, ce qui aurait pu rendre instable l'installation des panneaux photovoltaïques (PV). Il fallait donc vérifier. Une fois la subvention obtenue pour ces travaux supplémentaires ... le Covid est arrivé et il a fallu attendre l'été 2020 pour effectuer les forages nécessaires.

Guillaume Marcenac, de la société Enercoop membre de Iotasol, société porteuse du projet de centrale, nous communique le résultat des forages : "L'entreprise Ginger a recherché des cavités vestiges

de l'ancienne exploitation minière au moyen de forages géotechniques jusqu'à 15 m de profondeur, pour vérifier la solidité des sols et s'assurer que le projet PV ainsi que la dépollution / mise en sécurité pourront s'effectuer sans effondrement. Les emplacements des sept forages ont été choisis en re-croisant une cartographie minière de 1929, avec des investigations au géoradar (technique non-destructive permettant de reconnaître des différences de compacités en sous-sol) et par microgravimétrie (mesures de la valeur relative de la gravité terrestre de surface pour établir la

répartition des densités dans le sous-sol). Les premières interprétations des résultats lèvent le risque d'effondrement mais évoquent un risque potentiel et local d'affaissement, notamment en bord de talus. En aucun cas ce risque très localisé ne remet en cause le projet ni la mise en sécurité du site. Quelques réaménagements de l'implantation des panneaux, voire des parcours des véhicules de chantier, seront peut-être à envisager."

p/o le conseil d'administration Soleil de Plomb
Jacqueline Balvet / balvet.mas@wanadoo.fr

Un marché de Noël sous le soleil et dans la bonne humeur

Le Marché de Noël 2020 s'est tenu le 12 décembre sur la place de la Mairie, avec un soleil que l'on n'avait plus vu depuis plusieurs jours, et en respectant les consignes sanitaires en vigueur.

Dix-huit exposants participaient à cette manifestation, des artisans locaux dans tous les domaines (miels, charcuterie, fromages, confitures de châtaignes, produits de la Ferme, chocolats, pizzas, vins, bières, brioches, huile d'olive, légumes et fruits, objets décoratifs, vêtements féminins, parfums, bijoux, poteries, Téléthon).

À l'unanimité, tous sont satisfaits et prêts à revenir lors de prochaines manifestations sur Saint Sébastien. Ils ont fait de bonnes ventes et

particulièrement apprécié l'accueil, l'ambiance et l'organisation. Les couturières du Dé à Coudre sont également très contentes de la fréquentation de leur stand et du résultat de leurs efforts. Au vu des nombreuses voitures stationnées et sans cesse renouvelées nous avons estimé une fréquentation de 200 à 250 personnes sur cette journée. Nous remercions Dominique Bernard qui avait annoncé la manifestation dans le Midi Libre. Merci également à notre Maire, aux employés municipaux, aux conseiller(e)s municipaux qui ont spontanément distribué les flyers et à tous les bénévoles de l'Office Municipal et des Associations.

Le Bureau de l'Office.



Le Sou des Ecoles Laïques



Le Sou des Ecoles a comme tout le monde vécu une année 2020 très particulière. Cependant, les membres du Sou ne se démoralisent pas ! Les enseignants du RPI ont réfléchi à de beaux projets pour l'année 2020-2021, réalisables avec les règles sanitaires, et nous comptons pouvoir les financer avec nos actions. Nous avons pu participer au Marché de Noël de St Sébastien au mois de décembre, et nous vous remercions pour votre présence. La vente de brioches, habituellement prévue le 1er week-end de décembre, est reportée au mois de janvier. Notre

Marché aux fleurs se tiendra au mois de mai sur la place du village de Mialet comme chaque année. Cette année, celui-ci se déroulera sur la journée entière avec un vide grenier et une buvette en complément.

Nous espérons que ces deux actions seront possibles malgré le contexte actuel !! Nous espérons vous revoir très vite à votre porte pour notre vente de brioche.

L'équipe du Sou.

Le Téléthon

Un bilan très positif pour le TELETHON 2020. Depuis 2015 notre Association AMOUS SOLIDARITE organise les manifestations liées au TELETHON, sur nos deux communes de Saint Sébastien d'Aigrefeuille et de Gènerargues. Cette année, étant donné les dispositions sanitaires liées au COVID, nous n'avons pu maintenir ce qui avait été prévu et nous sommes donc limités à la vente de billets de Tombola et à la collecte de dons : au Marché de Gènerargues les 4 et 18 décembre (vente de pâtisseries, soupes et confitures maison, objets confectionnés par le Dé à Coudre), le 12 décembre au Marché de Noël organisé par l'Office Municipal de St Sébastien, sans oublier la

vente libre des livres provenant des fonds des bibliothèques de nos deux communes. Le bilan est très positif : plus de 4 000€ que nous remettrons à AFM TELETHON en janvier 2021. Nous remercions très chaleureusement nos donateurs pour leur générosité qui se renouvelle chaque année, qu'ils soient des particuliers, des commerces et bien entendu tous nos bénévoles. Nous remercions également Messieurs Guy Manificier et Thierry Jacot, Maires de nos deux communes, qui, comme d'habitude, nous ont apporté leur soutien, sans oublier les équipes municipales. Grâce à vous tous, nous pourrions contribuer cette année encore à cet événement national.



Le Bureau d'Amous Solidarité

"Penser global, agir local"

Fondée en 1998, ATTAC (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne) est une association qui milite pour la justice fiscale, sociale et écologique, et qui conteste le pouvoir pris par la finance sur les peuples et la nature. Mouvement d'éducation populaire, l'association produit analyses et expertises, organise des conférences, des ciné-débats, participe à des manifestations et des mobilisations au niveau local, national et international. Le comité local Alès Cévennes (domicilié à St Sébastien) s'est fortement mobilisé pour le développement d'une économie locale créatrice d'emploi, génératrice de lien social, tout en étant compatible avec les impératifs climatiques. Tout le contraire de ce que met en œuvre la plus grosse entreprise mondiale de commerce en ligne. Tout près de chez nous, à Fournès, près de Remoulins, Amazon prévoit d'implanter un nouvel entrepôt pour développer son

activité destructrice d'emplois et des petits commerces, avec des conditions de travail inacceptables, qui impacte le dérèglement climatique et prospère grâce à l'évasion fiscale et à la fraude massive à la TVA ... Nous vous invitons à nous rejoindre le Samedi 30 janvier* à partir de 10 heures pour stopper ce projet qui stériliserait 13 hectares de terres agricoles (l'équivalent de 7 stades de foot) et enverrait 550 camions par jour sur les routes locales (soit un toutes les 2 mn). Au programme de la journée : plantations d'arbres, chaîne humaine, concerts, ateliers, rencontres et découvertes ...

*sous réserve de la situation sanitaire.

Contact : ales-cevennes@attac.org /

Jacqueline Balvet (St Sébastien) et Marie Motto Ros (St Jean du Pin)

AGENDA

Cet agenda est donné sous réserve des consignes sanitaires qui peuvent évoluer et entraîner l'annulation de certains événements.

Samedi 6 février à 19h : Théâtre « Conseil de classe » de Geoffrey Rouge-Carrassat

Samedi 13 mars : Seamrog, soirée irlandaise

Samedi 17 avril : Paris Gadjo Club

Samedi 15 mai : Trio Borsalino (déplacé)

Foyer communal / Tarif unique 12€, 6€ pour les moins de 16 ans.

Contrôle des OLD

Depuis 3 ans, réunions publiques et informations délivrées directement auprès des habitants ou via le bulletin municipal se sont succédés afin de sensibiliser et inciter les Agrifoliens à se mettre en conformité avec les Obligations Légales de Débroussaillage qui permettent de protéger nos habitations et les secours en cas d'incendie. Les premiers contrôles ont été réalisés en 2018, et vous avez été nombreux à faire du très bon travail autour des habitations. Un second planning de contrôle avait été mis en place à l'automne 2019 pour l'année 2020, mais il a malheureusement été contrarié par l'arrivée de la crise sanitaire. Ce report aura néanmoins permis aux habitants concernés d'effectuer les travaux nécessaires à la sécurité de tous. Ne pouvant repousser plus longtemps ces contrôles dont le préfet a rappelé le caractère obligatoire, ceux-ci ont débuté courant janvier et s'étaleront jusqu'à la fin du printemps. Ils sont menés par le Maire et les conseillers municipaux.



PREDICT est une filiale de Météo France, d'Airbus Defense and Space, et de BRL, la compagnie d'aménagement du Bas-Rhône et du Languedoc.

Predict est constituée d'une équipe d'experts, ingénieurs en Gestion des Risques Naturels, cartographes, ingénieurs hydrologues, statisticiens et géomaticiens qui organisent une veille 24h/24 et 7jrs/7 sur l'ensemble du territoire afin de prévenir les risques naturels qu'ils identifient par l'analyse en temps réel des données transmises en continu par Météo France.

En moins de dix ans, Predict a su s'imposer comme un expert incontournable auprès des communes de notre région et a malheureusement eu plusieurs fois l'occasion de démontrer son efficacité : Prédicit traduit pour elles les prévisions météorologiques en termes de risque de submersion, inondation, ruissellement, tempête, canicule... pour les aider à anticiper des décisions opportunes en temps de crise imminente.

PREDICT dispose d'une plateforme web d'information préventive et collaborative très ergonomique mais aussi, et surtout, d'une application pour smartphone "Mypredict" destinée aux particuliers, téléchargeable gratuitement.

Cette application informe de la nature d'un risque et en donne la mesure selon le code couleur de Météo France. Mais elle restitue aussi les prévisions météorologiques heure par heure sur les prochaines 24h, ainsi qu'au jour le jour pour les 6 jours suivants.

Ces informations sont géolocalisées : vous pouvez les obtenir pour un ou plusieurs points fixes, soit, pour une ou plusieurs communes

et les faire vous suivre, localement actualisées, quel que soit l'endroit où vous vous déplacez en France !

Avec Predict, le phone devient utilement smart ...

INFO CHASSE

Chasse au sanglier :

- ouverture : 30 août
- fermeture suite au Covid : 29 octobre
- réouverture : 6 novembre
- fermeture : 28 février

Chasse au petit gibier :

- ouverture : 13 septembre
- fermeture suite au Covid : 29 octobre
- réouverture : 15 décembre
- fermeture : 31 décembre

Chasse à la bécasse, aux grives et pigeons ramiers toujours en cours.

Rappel : pas de battues au sanglier le samedi sur la commune.

ETAT CIVIL

du 01/10/20 au 31/01/21

Naissance :

NEYMOND Clémence, Camille
le 05/11/2020 à Alès

Décès :

DEGONT Marc Robert - 29/11/2020
MAURIN Jack Urbano - 17/12/2020

Des masques sont toujours disponibles !

Nous nous chargeons de les déposer auprès des habitants ayant des difficultés à se déplacer. Dans ce cas, merci de vous signaler auprès de la Mairie ou auprès de membres de l'équipe municipale.

CHEZ NOS VOISINS ...

Cette nouvelle rubrique présentera les événements des communes voisines : Générargues, Mialet et Saint Jean du Pin.

Le Tennis Club de Mialet ouvre ses portes le mercredi 13 janvier 2021 et propose des cours collectifs et individuels tous les mercredis :

De 10h30 à 11h30 pour les enfants âgés de 4 à 8 ans

De 14h à 15h30 pour les enfants âgés de 9 à 16 ans

A partir de 17h30 pour les adultes.

Renseignements auprès de :

Michel Prosper, moniteur diplômé d'état, 06 08 42 68 16, michelprosper@hotmail.fr

Magali Vignoles, présidente du Club, 06 81 71 25 73, tennisclubdemialet@gmail.com

Infos utiles

Couture Le Dé à Coudre : Tous les jeudis de 14h à 18h Salle du conseil à la Mairie

Gymnastique douce Siel Bleu : Tous les mardis de 11h à 12h en alternance au Foyer et à Générargues

Gymnastique la Santoline : le mardi de 19h à 20h au Foyer (davidmauricette@free.fr ou pierre.perini@wanadoo.fr)

Karaté : les lundi et jeudi de 19h à 21h30 au Foyer (Francis Bancel 06 11 16 73 48)

Bibliothèque municipale : Ouvert le mercredi de 17h à 19h et le samedi de 9h30 à 12h

Courriel : bibliotheque@mairiedesaintsebastien.fr

CCAS : ccasdesaintsebastien@gmail.com

Mairie - horaires d'ouverture au public :

Lundi : de 13h30 à 17h30 - Jeudi : de 13h30 à 17h30 - Vendredi : de 8h00 à 12h et de 13h30 à 17h30

Tél : 04.66.61.70.84 - mail : mairiedesaintsebastien@wanadoo.fr

Site internet officiel de la Mairie : www.mairiedesaintsebastien.fr

Trimestriel d'information de la commune de Saint Sébastien d'Aigrefeuille

Directeur de la rédaction :
Guy Manificier

Conseil de rédaction :

Francis Rideau, Monique Huck,
Myriam Ouali, Frédéric Sevenier,
Marie Bargy, Jean-Pierre Gysens,
Dominique Bernard

Relecture :

Joëlle Neymond, Véronique Vaucher

Merci à Pascal Coffez pour les illustrations

Journal tiré à 300 ex.